



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

REF : IDSR -2013-DDT.31

ARRETE PREFECTORAL

**Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les conclusions du Comité Interministériel à la Sécurité Routière du 7 juillet 2004 relatives au renforcement de l'action locale et à la mobilisation des partenaires locaux en matière de lutte contre l'insécurité,

VU la circulaire du 23 août 2004 du délégué interministériel à la Sécurité Routière relative à la clôture du programme « REAGIR », à la mise en place d'un nouveau programme « AGIR pour la SECURITE ROUTIERE »

CONSIDERANT la nécessité d'engager des actions de prévention à la sécurité routière sur les enjeux définis par l'État,

ARRETE

Sont nommés «Intervenants départementaux de sécurité routière» pour la réalisation d'actions dans le cadre du programme « AGIR pour la SECURITE ROUTIERE » :

Roger BOUSQUET
Lionel MENASSE

retraité
gendarme

ARTICLE 2 : INTERVENTION DES IDSR

Les personnes désignées à l'article 1 ci-avant, sont appelées à réaliser - sur décision du Préfet ou de son Directeur de Cabinet, chef de projet sécurité routière - des actions du programme « Agir pour la Sécurité Routière ».

La mise en œuvre de ces actions est confiée au Coordinateur sécurité routière. Outre la réalisation des actions, les intervenants départementaux de sécurité routière participeront une fois par an à une réunion d'échange sur la démarche, la méthodologie du programme et tout problème lié à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : APPLICATION

- Le directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière,
- Le coordonnateur sécurité routière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le **07 NOV. 2013**

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

*Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet*

Olivier DELCAYROL